



Vente d un mobil home d'occasion entre particuliers

Par **bergerac1946**, le 13/09/2020 à 11:46

Maître

J'ai vendu le 5 septembre un mobil home d occasion, vente conclue entre particuliers paiement en virement bancaire que je n ai pas reçu, j ai fait un contrat de vente et une annexe forme certificat précisant les conditions demandées par les propriétaires du camping (ceci signé par les 2 partires). Les acquéreurs sont sur place depuis le mardi 8 septembre, le contrat avec le camping a été signé, l'assurance prise, mais le propriétaire du camping voulant que la terrasse et le mobil home soient désolidarisés est venu sur place et a demandé des modifications, les nouveaux propriétaires ont conclu que ces travaux trop chers, viennent de se retracter (j 'attend le courrier) et annuler le contrat de prêt pour le paiement du mobil home;

Puis je savoir si ils ont le droit d'annuler ce qu'ils ont signé, je ne suis pas payée mais ils ont occupé les lieux depuis.

Puis je savoir si je peux les obliger à acheter

Merci pour votre réponse, je tiens a votre disposition les documents signes

Cordialement

E.Bouret